

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008061

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal et fixation de leur nombre au sein de la Caisse des Ecoles

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles et plus particulièrement l'article 4,

A la majorité des membres du conseil, Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, M. KAMALA du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenu, M. VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Fixe à 10 le nombre des membres du conseil municipal pour siéger au conseil de la Caisse des Ecoles.

ARTICLE 2 : Dit que le maire est président de droit et désigne les dix représentants suivants:

- Djamila KHELAF
- Daniel GARNIER
- Djida MADI
- Odile FOURNIER
- Tunis THEURIER-AZZOUZ
- Véronique HAMMACHE
- Mounia HARKATI
- Jean-Loup OGE
- Marie KARMAN-SUCH
- Christiane DESCAMPS

Pour le Maire

L'adjoint délégué,